

Le beau label

République du centre du 24 juin 2019

Saint-cyr-en-val

La Zac de la Croix des Vallées a obtenu un label

Extrait du compte rendu du conseil municipal du 24 juin : « le 19 juin 2019, la commune s'est vu décernée, par un jury indépendant, le label national Habitat et Qualité de Vie pour le projet, soulignant notamment la grande qualité du dialogue avec les habitants et de la démarche participative. « Avec une note finale de 934 points (sur 1000), l'opération de la Croix des vallées ».

Qu'en est-il de ce label national et indépendant ?

La SAS (Société par Actions Simplifiée) Habitat et Qualité de Vie a été créée en Juin 2017

Elle est codirigée par Yannick Allain et Gilles Gallichet


Ce dernier a créé successivement les agences :

- Siam en 1993 en région ile de France
- Siam centre à tours en 2000
- Siam conseil en 2011 (cession des parts aux 2 associés début 2018)

Pour rappel on retrouve Siam dans les premières procédures d'aménagement de la ZAC



On retrouve également Siam conseils dans les intervenants cités dans l'étude d'impact de juin 2018 :

Intervenants		
	SIAM Conseils 109 bis rue Jules Charpentier 37000 TOURS	Assistance à Maîtrise d'Ouvrage

Généralités

« Habitat et Qualité de Vie est une société qui regroupe les différents acteurs de la construction et de la production du cadre de vie : aménageurs, constructeurs, promoteurs, bailleurs sociaux.

A ses côtés, des organismes institutionnels et des partenaires apportent leurs expertises et leur soutien ».

La société Habitat et Qualité de Vie est une structure qui agit pour promouvoir le label Habitat et Qualité de Vie dans les opérations d'aménagement en proposant entre autres aux élus locaux de participer eux-mêmes à l'expertise du projet qu'elles ont initié.

Qui porte la demande de labellisation ?

La demande est portée par une équipe pluridisciplinaire comprenant :

- L'aménageur, le constructeur et le promoteur privé et/ou social
- La commune initiatrice du projet

Le bénéficiaire du label est la maîtrise d'ouvrage

Qui attribue le label ?

« Le label se singularise par un mode d'attribution démocratique et transparent.

Le projet est évalué à parité par un jury indépendant composé de deux instances : le service Audit du Club Habitat et Qualité de Vie d'une part et un collège communal (élus et services) ».

Les étapes de labellisation

« Le club Habitat et Qualité de Vie remet au candidat le référentiel et le guide d'évaluation incluant la liste des notes, fiches et dossiers que ce dernier devra remplir avec l'aide de son équipe technique ».

.....

Le club transmet le dossier à un organisme tiers, SOCOTEC (SOCIÉTÉ de CONTRÔLE TECHNIQUE et d'expertise de la construction)

Une fois le projet finalisé, celui-ci est évalué par le jury.

Que recouvre le mot club ?

Conseil d'administration : « garant de la ligne et des grands équilibres. Il sera composé des deux membres fondateurs et des personnes associés pour leur engagement professionnel ».

Commission du label

« Elle constitue la cheville ouvrière du Club Habitat et Qualité de vie ».

« Elle aura la lourde mission de gérer le référentiel habitat et qualité de vie, de le faire évoluer et de l'adapter aux nouvelles exigences du milieu professionnel et des demandes des collectivités ».

Elle est composé de :

- Représentants des aménageurs et promoteurs.
- Représentants des communes et collectivités.
- Représentants des associations de défense des consommateurs et de conseils tels que l'ANIL, l'UNAF etc.
- Représentants des différentes maîtrises d'œuvre : architecte, paysagistes, bureaux d'études en urbanisme, en environnement.
- Experts. Ces derniers apporteront leurs contributions technique, leurs connaissances des évolutions professionnelles et proposeront des formations qualifiantes aux membres du Club.

Associations de défense des consommateurs citées dans le Club

L'ANIL est l'agence nationale pour l'information sur le logement

Dans sa gouvernance on note qu'Hugues SAURY est président d'honneur.

L'UNAF est l'union nationale des associations familiales

NB : Hugues Saury a été maire d'Olivet, président du conseil départemental du Loiret. Il est sénateur depuis le 1^{er} octobre 2017

Conclusions de VHVS 45

N'y a-t-il pas dans l'élaboration de ce label des liens d'intérêts ?

Ne s'agit-il pas d'autopromotion ?

A vous de juger

Bibliographie :

<https://www.habitatqualitedevie.fr/>

<https://www.habitatqualitedevie.fr/le-club/membres/gilles-gallichet/>

<https://www.socotec.fr/>